

[Alliance Patrimoine c/o Les Tailleurs Communication · Marktgasse 38 · 3011 Bern](#)

Département fédéral de l'intérieur
Office fédéral de la culture (OFC)
CH-3003 Berne

Envoi par e-mail à : stabsstelledirektion@bak.admin.ch

Berne, le 29 juin 2023

Prise de position d'Alliance Patrimoine

Message concernant l'encouragement de la culture pour les années 2025-2028 (message culture) du 9 juin 2023

Monsieur le Président de la Confédération,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de nous exprimer sur le Message culture 2025-2028 et vous faisons parvenir notre prise de position.

Alliance Patrimoine – avocate du patrimoine culturel

Alliance Patrimoine s'engage pour la conservation et l'entretien du patrimoine culturel de la Suisse. Elle regroupe quatre organisations : Archéologie Suisse (AS), la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS), le Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE), ainsi que Patrimoine suisse (PS).

Conformément à l'orientation thématique qui est la sienne, la prise de position d'Alliance Patrimoine concerne uniquement la politique du patrimoine culturel et le domaine d'encouragement « culture du bâti ».

A) Résumé : évaluation et proposition

Le présent Message culture 2025-2028 en consultation prévoit pour l'essentiel la poursuite de la voie empruntée dans les messages culture précédents. Alliance Patrimoine salue cette continuité. Elle permet de poursuivre le travail effectué jusqu'ici de manière ciblée et de s'attaquer à des nouveautés.

Les champs d'action « la transformation numérique dans la culture », « la culture, une dimension de la durabilité », « le patrimoine culturel, mémoire vivante », « actualisation de l'encouragement de la culture », « la culture, un environnement professionnel » et « gouvernance dans le domaine culturel » définissent les champs thématiques probants – ainsi que les mesures à prendre dans ces domaines. Du point de vue d'Alliance Patrimoine, tous ces domaines de développement sont particulièrement pertinents.

Dans le **domaine d'encouragement Culture du bâti**, l'accent est mis sur le **développement du processus de la culture du bâti de Davos** et sur le renforcement de son ancrage pratique. Un outil de mise en réseau au niveau international, mais aussi intersectoriel, a été créé avec *l'Alliance de Davos pour la culture du bâti*.

L'ancrage de la promotion de la culture du bâti au niveau législatif, lié à la **révision de la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN)**, revêt aussi une grande importance. Cette mesure constitue la base du renouvellement de la stratégie de la Confédération en matière de culture du bâti, et donc de son adaptation à l'évolution des conditions-cadres et des exigences liées. Dans ce domaine également, il faut continuer à promouvoir la collaboration intersectorielle.

Alliance Patrimoine salue expressément l'ancrage législatif de la culture du bâti. Il représente une étape importante pour la promotion de la culture du bâti en Suisse.

Dans le **domaine des aides financières pour l'archéologie et la conservation des monuments historiques**, outre les contributions pour la conservation et l'archéologie, le développement de stratégies de monitoring et de conservation dans la perspective du changement climatique est au centre des préoccupations. Dans le contexte des défis croissants dans les domaines cités, l'élaboration de bases solides est indispensable pour pouvoir financer des mesures ciblées et les mettre en œuvre par la suite.

On constate toutefois que les défis croissants, et notamment la forte augmentation des coûts depuis 2020 dans le domaine de la construction,¹ et donc des interventions sur les objets architecturaux et archéologiques dignes de protection, sont assortis d'une diminution des moyens financiers dans le crédit d'engagement Culture du bâti. Le domaine de la culture du bâti présente la plus faible croissance nominale de tout le secteur culturel, ce qui n'est ni justifiable ni conforme à l'objectif du Message.

Alliance Patrimoine demande que le crédit d'engagement pour le domaine d'encouragement de la culture du bâti soit augmenté d'au moins 4 pour cent, soit de CHF 5,12 millions, pour atteindre CHF 133,5 millions.

La demande se fonde sur :

- l'augmentation des coûts réels des interventions architecturales et archéologiques pour la protection, la conservation et la documentation du patrimoine culturel bâti, en raison du renchérissement actuel et futur, ainsi que de l'augmentation des coûts de construction.
- l'intensification de l'activité de construction (densification), qui entraîne une augmentation du nombre, de l'ampleur et de la complexité des tâches, ainsi qu'un besoin accru en ressources, en particulier dans le domaine de la protection des sites construits, du conseil en construction pour la protection du patrimoine bâti, ainsi qu'en matière archéologique.
- un besoin croissant en ressources en raison des nouvelles mesures et tâches définies pour la protection du climat et l'adaptation au changement climatique (zéro net pour les monuments historiques, stratégies de conservation pour les constructions à caractère historique).
- la complexité et les coûts croissants des mesures destinées à la numérisation et la transmission, et les exigences grandissantes qui en découlent pour les organisations.

¹ Office fédéral de la statistique - Indice suisse des prix de la construction. URL <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/graphiques.assetdetail.25645066.html>; consulté le 2.5.2023

B) Évaluation détaillée

1 Rétrospective sur le Message culture 2021-2024, projets mis en œuvre et évolution du contexte

1.1 Rétrospective

Le dernier Message culture 2021-2024 maintenait l'orientation des années précédentes tout en mettant l'accent sur de nouveaux contenus, comme l'adaptation de la Loi sur le cinéma, l'introduction d'un encouragement des talents dans le domaine de la musique, le développement du programme « Culture & économie » ou la consolidation de la nouvelle politique de la culture du bâti. Dans le domaine du patrimoine culturel, les aides financières pour la conservation des monuments historiques et l'archéologie, le développement du champ thématique de la culture du bâti de haute qualité et la mise en œuvre de la stratégie interdépartementale de la culture du bâti ont été d'une grande importance.² Il faut mentionner le *Davos quality system* comme système de gestion de la qualité, et l'*Alliance de Davos pour la culture du bâti* déjà évoquée, qui sous l'actuelle présidence de la Suisse, fait office de réseau de la politique, de l'économie et de la société civile pour la promotion et le développement de la culture du bâti de haute qualité au niveau international.

1.2 Évolution du contexte dans les années 2021-2024

La période du Message culture 2021-2024 a été marquée par des développements généraux de grande portée pour le patrimoine culturel. D'une part, dès 2020 la pandémie de COVID-19 a posé de grands défis aux artistes, aux institutions culturelles et à la politique culturelle dans son ensemble. D'autre part, les conséquences de plus en plus perceptibles du changement climatique menaçant directement le patrimoine architectural sont aussi très importantes. Dans le cadre des efforts de la politique climatique et énergétique pour promouvoir les énergies renouvelables et assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique, les conflits d'objectifs se heurtent avec les objectifs de protection et donc avec la protection du patrimoine culturel. Le développement de l'urbanisation et la question brûlante de l'offre de logements exercent une pression supplémentaire sur le patrimoine culturel et archéologique.

2 Message culture 2025-2028 : évaluation du projet

2.1 Défis et orientation stratégique de la politique culturelle

Dans un esprit de continuité, le Message culture 2025-2028 maintient différents accents des messages culture précédents. Ces derniers sont complétés par des champs d'action nouvellement formulés donnant l'orientation de la stratégie de la politique culturelle pour les années 2025-2028. Ils s'interpénètrent et se retrouvent dans les différents domaines d'encouragement et mesures.

2.1.1 Considérations sur les champs d'action nouvellement formulés

Le Message culture 2025-2028 mis en consultation est placé sous le signe d'un repositionnement stratégique de la politique d'encouragement culturel. Six champs d'action permettent de s'orienter :

- La culture comme monde du travail
- Actualisation de la promotion culturelle
- Transformation numérique de la culture
- La culture comme dimension de la durabilité
- La culture comme mémoire vivante
- La gouvernance dans le domaine culturel

² Stratégie interdépartementale de promotion de la culture du bâti (adoptée par le Conseil fédéral le 26 février 2020 ; stratégie de la culture du bâti (admin.ch) ; consulté le 2.5.2023.

Les six champs d'action précités sont tous d'une grande pertinence et représentent des éléments essentiels des défis et tâches actuels de la politique culturelle. Cinq champs d'action sont particulièrement importants du point de vue d'Alliance Patrimoine :

La culture comme monde du travail

Le soin, l'entretien et la transmission du patrimoine culturel nécessitent des spécialistes compétents et engagés. La diversité, la complexité croissante et l'interdisciplinarité de l'environnement représentent de grands défis pour les personnes actives dans le domaine de l'entretien et de la transmission culturels, mais offrent aussi un monde du travail varié et attrayant. La motivation des personnes travaillant dans ce domaine est extraordinairement élevée. Pour préserver la qualité de notre cadre de vie, il faut non seulement maintenir les compétences et la motivation des personnes actives dans ce domaine, mais aussi les soutenir par des conditions de travail et d'emploi sûres et équitables.

Transformation numérique de la culture

Internet et la numérisation ont révolutionné l'accès au patrimoine culturel. Des objets, des espaces et des milieux de vie inaccessibles ou perdus depuis longtemps peuvent à nouveau être vécus et transmis. La transformation numérique offre de nouvelles possibilités pour la sauvegarde, la conservation, la transmission, la production de patrimoine culturel et la possibilité d'y participer.

Toutefois, la diversité croissante et difficile à cerner des méthodes et des applications dans le domaine des médias et des formes de communication numériques exige le développement de normes communes en matière de qualité et de compatibilité, le développement de procédures éprouvées (bonnes pratiques), la garantie de l'accessibilité et la sécurité des données du patrimoine culturel. Ces aspects prenant de plus en plus d'importance, notamment concernant les grandes quantités de données (big data) et l'archivage à long terme, ils devraient être soutenus par la Confédération par des mesures d'accompagnement financières et la promotion des structures correspondantes (p. ex. par des serveurs sécurisés en Suisse).

La culture comme dimension de la durabilité

Notre patrimoine culturel matériel est une ressource non renouvelable. La durabilité signifie donc en premier lieu la conservation, la protection et l'entretien. En outre, il s'agit d'exploiter le potentiel du patrimoine culturel, notamment en tant que facteur de qualité pour notre espace de vie.

Le Message culture 2021-2024 soulignait déjà l'importance du patrimoine culturel comme « élément essentiel du développement durable »³. Le Message culture 2025-2028 accorde à nouveau une attention particulière à l'aspect de la durabilité. Une grande importance est accordée à la compréhension holistique de la culture du bâti, notamment au sujet de la suffisance et d'un environnement bâti durable. La politique architecturale de la Confédération est une occasion unique d'utiliser la culture pour influencer durablement la politique énergétique, environnementale et territoriale et pour promouvoir un développement urbain de qualité. Des sujets comme la culture de la transformation, la construction de qualité et respectueuse des ressources avec et dans l'existant, la densification, l'adaptation au climat, la suffisance, la gentrification, le bien-être, l'identité et la qualité de l'espace jouent un rôle central.

La culture comme mémoire vivante

Le patrimoine culturel est un bien commun de notre société, qui doit être préservé pour les générations futures. Les bâtiments historiques, les sites archéologiques et les paysages culturels qui se sont développés marquent notre environnement. Ils transmettent le sentiment d'être chez soi, créent une identité et enrichissent notre espace de vie.

³ Message culture 2021-2023, p. 74.

À l'inverse, nous les développons en les intégrant à nos activités quotidiennes. Le patrimoine culturel n'est donc pas seulement un vestige d'époques révolues, mais aussi une partie de notre cadre de vie et donc une mémoire vivante. Ce n'est pas un hasard si les sites historiques sont souvent des emblèmes de villes, villages et régions, buts d'excursion appréciés et attractions touristiques. Le patrimoine culturel revêt donc également une grande importance économique. Le soin et l'entretien des bâtiments et paysages historiques constituent le pilier économique de nombreuses PME artisanales, notamment dans les régions périphériques; ils contribuent ainsi de manière déterminante à la conservation de la tradition artisanale suisse.

La gouvernance dans le domaine culturel

L'entretien et la transmission du patrimoine culturel de la Suisse est une tâche commune aux différents niveaux fédéraux. Dans ce contexte, la Confédération avec sa promotion de la culture du bâti envoie aussi des signaux aux acteurs subsidiaires. En ce sens, une coordination renforcée entre les différents niveaux étatiques est indispensable. Le développement du Dialogue culturel national (DCN) est un instrument essentiel à cet égard. Il existe en outre un échange régulier entre la Confédération et les acteurs non étatiques. Pour approfondir la coordination et augmenter l'efficacité, un cadre d'échange durable et comparable au DCN serait également précieux pour les acteurs de la société civile et du secteur privé.

2.2 Domaine d'encouragement culture du bâti

Le Message culture 2025-2028 accorde une place importante à la culture du bâti. Il poursuit ainsi la voie empruntée en 2010 et à partir du Message culture 2016-2020 aussi l'ancrage politique du concept de culture du bâti. La Confédération garantit ainsi le développement et la mise en œuvre des principes de la stratégie de la culture du bâti, tant dans ses stratégies que dans ses actions. Alliance Patrimoine a expressément salué cette priorité.

2.2.1 Processus et Alliance de la culture du bâti de Davos

Situation initiale

Initié en 2018 avec la Déclaration de Davos pour la culture du bâti, le processus de mise en œuvre d'une culture du bâti de haute qualité se poursuit heureusement. L'assise du concept de culture du bâti est encore renforcée. Mais l'établissement et la garantie des principes et des pratiques d'une culture du bâti de haute qualité, tant au niveau de la loi que de la pratique de mise en œuvre, n'en sont qu'à leurs balbutiements. Il s'agit de doter le processus initié de structures et de bases solides, ainsi que de moyens financiers suffisants, et de le poursuivre. Comme constaté dans le message, les principes et les critères de gestion déjà mentionnés du *Davos quality system culture du bâti*, ont été établis ces dernières années comme processus de Davos et ont ainsi prouvé leur viabilité.⁴ Avec la création de l'*Alliance de Davos pour la culture du bâti* en janvier 2023, l'impact et la mise en réseau du concept de culture du bâti sont étendus à d'autres cercles. Il faut souligner ici la collaboration avec le *World Economic Forum (WEF)*, qui confirme l'intérêt de l'économie pour le concept de culture du bâti. À saluer en particulier aussi l'échange transfrontalier créé par l'Alliance entre les différents acteurs du réseau. En Suisse, l'intérêt du secteur privé pour la promotion de la culture du bâti semble toutefois limité - distance qui doit être comblée pendant la prochaine période. Il s'agit donc de réfléchir aux objectifs et aux stratégies de mise en œuvre : il est encore nécessaire d'agir pour ancrer le concept de culture du bâti à des niveaux inférieurs et subsidiaires, ainsi que dans la politique, les milieux économiques et la population en général. La culture du bâti ne doit pas être perçue comme une idée abstraite. Les offres de transmission et de promotion sont donc d'autant plus importantes.

Adaptations pour la période 2025-2028

- L'évaluation prévue pour 2027 en collaboration avec le WEF permettra pour la première fois de constater l'impact du concept de culture du bâti dans les différents domaines, notamment en tant que facteur économique.

⁴ Message culture 2025-2028, p. 66f.

- La discussion internationale approfondie et l'échange dans le cadre de l'Alliance conduisent à une mise en réseau et à des impulsions pour le développement de la culture du bâti en Suisse, et doit être saluée.

2.2.2 Stratégie interdépartementale pour la culture du bâti

Situation initiale

La stratégie interdépartementale culture du bâti de 2020 constitue une base solide au niveau fédéral pour la mise en œuvre du concept culture du bâti. Comme constaté dans le Message culture 2025-2028, la stratégie et notamment le plan d'action qui en découle (2020-2023) ont déjà eu un impact en termes d'amélioration de la qualité des projets de construction de la Confédération⁵. Comme constaté dans le message culture, il faut renforcer le caractère obligatoire et l'ancrage législatif du concept de culture du bâti.

Adaptations pour la période 2025-2028

Le Message culture prévoit deux mesures essentielles pour renforcer l'ancrage de la politique architecturale⁶.

- Une révision de la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN), fondamentale pour les intérêts de la culture du bâti, doit permettre d'ancrer la promotion d'une culture du bâti de haute qualité au niveau de la loi. Les nouveaux articles ne lient que la Confédération. Il n'y a pas de nouvelles obligations ou procédures actives pour les cantons et les communes.
- Le renouvellement et l'actualisation prévus de la stratégie de la culture du bâti et de son plan d'action garantissent la poursuite du processus engagé au niveau fédéral et permettent d'intégrer de nouveaux champs thématiques et de nouvelles mesures. Parallèlement, l'orientation et donc la profondeur d'action de la stratégie peuvent être affinées. Cela permet de créer des bases pratiques pour la mise en œuvre d'une culture du bâti de qualité et de l'orienter très concrètement vers les différents moteurs et forces essentiels, notamment la menace pesant sur les monuments historiques et sites archéologiques en raison du changement climatique.

Alliance Patrimoine salue expressément l'actualisation de la stratégie et du plan d'action, et en particulier l'objectif d'ancrer la promotion de la culture du bâti dans la loi.

Il semble urgent de renforcer non seulement le caractère contraignant de la stratégie, mais aussi la communication et l'implication des différents acteurs, pour atteindre une compréhension approfondie de la thématique, basée sur l'expérience pratique et des stratégies de mise en œuvre concrètes, et étayée par des *bonnes pratiques* et des témoignages.

2.2.3 Encouragement de la conservation du patrimoine, l'archéologie et la protection des sites

Situation initiale

Le domaine d'encouragement de la conservation du patrimoine, l'archéologie et protection des sites comprend le patrimoine culturel matériel. Notre patrimoine architectural et archéologique marque de son empreinte l'aspect des cités et des paysages. Les sites historiques, les châteaux, les ruines, les infrastructures et les sites archéologiques ne racontent pas que nos racines et nos origines ; ils transmettent des événements, des capacités et des valeurs et donnent des racines et fondements au présent. Le patrimoine culturel transmet des connaissances et un sentiment de sécurité, il représente la patrie et son existence nous assure de notre identité et donc de nos propres actions et existence. Le patrimoine architectural et archéologique marque notre espace de vie et constitue ainsi un élément essentiel de la qualité de vie et d'habitat en Suisse.

Mais le patrimoine culturel offre aussi une plus-value économique directe. D'une part en tant qu'atout touristique : les monuments historiques comme les villes de Berne, de Lucerne, les petites villes comme Gruyères et Morat, le château de Chillon, le pont de Lavertezzo ou les ruines romaines d'Avenches font partie des

⁵ Message culture 2025-2028, p. 67f.

⁶ Message culture 2025-2028, S. 68.

destinations d'excursion et de voyage préférés en Suisse. D'autre part, sous forme d'investissements consacrés chaque année à l'entretien des monuments historiques⁷. Chaque franc investi dans la conservation du patrimoine et l'archéologie génère environ neuf francs d'investissements, ce qui profite en particulier à l'industrie locale et régionale du bâtiment⁸. Ces fonds sont la base de l'existence de nombreuses PME, pour la plupart locales. Ils ne sont donc pas seulement pertinents pour l'économie nationale, mais renforcent également l'artisanat qualifié.

Les aides financières de la Confédération pour la conservation du patrimoine et l'archéologie constituent un soutien essentiel à l'entretien et aux mesures de conservation des monuments historiques, ainsi que des fouilles archéologiques de sauvetage nécessaires en raison de projets de construction ou de processus naturels. De plus, les domaines de la transmission, de la formation, du perfectionnement et de la recherche centraux pour la gestion durable du patrimoine culturel sont encouragés.

Les expertises des commissions spécialisées de l'Office fédéral de la culture (OFC) constituent une base essentielle pour les processus de pesée des intérêts et contribuent ainsi à une gestion durable de notre patrimoine culturel. En outre, l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) mis à jour depuis 2018 selon une nouvelle méthode s'est révélé être une base précieuse pour un développement territorial moderne, élaboré en collaboration et en échange étroit avec les cantons concernés.

Adaptations pour la période 2025-2028

Limiter les pertes de patrimoine dues au changement climatique

Nous avons constaté ces dernières années à quel point le changement climatique menace directement le patrimoine architectural et archéologique. Les événements extrêmes ainsi que les changements de température et d'humidité ont des répercussions à long terme sur les monuments historiques et les sites archéologiques⁹. Les ouvrages sont exposés à des événements extrêmes et à des effets de chaleur ou variations de température parfois massives. La sécheresse, l'évolution de la chimie du sol ou le dégel du permafrost alpin mettent en danger et entraînent la perte de sites et de vestiges archéologiques. Le changement climatique représente également un défi croissant pour les musées et les archives¹⁰. De plus, l'augmentation disproportionnée des coûts de construction ces dernières années par rapport au renchérissement général entraîne un besoin accru de moyens pour la protection et la conservation ainsi que pour les fouilles archéologiques de sauvetage.¹¹

Die Alliance Patrimoine salue expressément la priorité donnée dans les adaptations 2025-2028 à la protection des monuments historiques et la prévention de la perte de patrimoine due au changement climatique.

Outre le soutien aux mesures liées aux objets, il faut aussi promouvoir des stratégies de conservation et de monitoring. Ce dernier est très important pour développer des stratégies et des procédures proactives ainsi que des bonnes pratiques. Il faut relever que non seulement le patrimoine architectural et archéologique (encore enfoui ou conservé sous forme de ruines ou de monuments) est menacé par les conséquences possibles du changement climatique, mais aussi le patrimoine culturel mobile dans les collections, les musées ou les archives.

⁷ BAK economics, *Bestandesaufnahme zur volkswirtschaftlichen Bedeutung des gebauten Kulturerbes in der Schweiz* (Basel 2020).

⁸ Ibid.

⁹ Office fédéral de la culture (OFC), *Changement climatique et patrimoine culturel en Suisse* (Berne 2023) ; diverses contributions dans Office pour la protection des biens culturels, *Changement climatique et protection des biens culturels*, KGS-Forum 39/2022.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Office fédéral de la statistique; communiqué de presse, Indice suisse des prix de construction en octobre 2022 ([Indice des prix de construction | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)), consulté le 1.5.2023).

Alliance Patrimoine regrette que le présent crédit dans le cadre du message culture ne tienne pas compte de ce besoin croissant de moyens suite au changement climatique et à l'augmentation des coûts de construction.

Atteindre le zéro net pour les monuments historiques

Dans le contexte de la politique actuelle en matière de climat et d'énergie, il est également indispensable de promouvoir l'objectif « zéro net » pour les constructions à caractère historique. Le soutien aux mesures de rénovation et d'amélioration, ainsi que l'établissement et la promotion d'une culture solaire¹² ne sont pas seulement importants du point de vue de la protection des monuments et des sites. Cette mesure est aussi importante d'un point de vue économique. L'activité de construction qui se poursuit à un rythme soutenu, la densification de l'habitat et le passage aux énergies renouvelables concernent de plus en plus les sites archéologiques et les bâtiments protégés. La rénovation énergétique d'objets architecturaux importants est également possible si les valeurs et caractéristiques individuelles de l'objet sont préservées. L'élargissement prévu d'un accès aux conseils qualifiés en matière de conservation du patrimoine et d'architecture doit donc être expressément salué. En revanche, cette mesure doit être financée sans moyens supplémentaires, ce qui implique une compensation au niveau des travaux de restauration proprement dits.

Compte tenu des moyens énormes nécessaires à la transition énergétique, des moyens supplémentaires doivent et peuvent également être engagés pour la mise en valeur appropriée de nos monuments historiques.

Renforcer le patrimoine mondial de l'UNESCO

Les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO font partie des monuments historiques les plus connus de Suisse. Ce ne sont pas seulement des buts d'excursion appréciés, mais aussi des enseignes culturelles et touristiques de notre pays au rayonnement universel. Cependant, la conservation est menacée par les conséquences du changement climatique ou par les activités humaines (construction, agriculture). Le renforcement des organes responsables cantonaux et communaux et le développement de stratégies de gestion modernes, axées sur la sauvegarde de l'existant et de la qualité ainsi que sur la durabilité, constituent la suite du plan d'action pour le patrimoine mondial et reprennent en outre un desiderata de la consultation sur la culture de mesure 2021-2024.

Transmission et participation : besoins financiers croissants et manque de mesures

Référence centrale de la culture du bâti, le patrimoine architectural et archéologique est extrêmement apprécié par la population suisse. Mais dans le débat actuel, l'importance du patrimoine culturel comme facteur de valeur ajoutée n'est pas suffisamment reconnue. Il est donc d'autant plus important de développer les bases correspondantes et de les communiquer largement. Les principes de la *Déclaration de Davos*, ainsi que les instruments d'assurance qualité élaborés dans le cadre du *processus de Davos (Davos quality system culture du bâti)* offrent des bases et des orientations importantes. Pour mieux faire comprendre l'importance et le potentiel de notre patrimoine culturel dans le contexte de notre espace de vie et de notre société dans son ensemble, il est aussi indispensable d'accorder plus d'importance à la transmission et à la participation au patrimoine culturel, notamment au regard des principes formulés dans la Convention de Faro¹³.

Dans le Message culture 2016-2020, la Confédération avait fait de la participation culturelle l'un des trois axes stratégiques de sa politique culturelle. Cet objectif de politique culturelle a été poursuivi dans le Message culture 2021-2024. Dans le présent message culture, le sujet de la participation se retrouve notamment dans les champs d'action « Transformation numérique » et « La culture comme mémoire vivante ». Dans ce domaine également, l'augmentation des coûts et des exigences conduit à un besoin croissant de moyens, encore accentué par l'entretien et la préservation du patrimoine numérique qui gagne en importance. Les

¹² Office fédéral de la culture (OFC), énergie solaire et culture du bâti (Berne 2019)

¹³ Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, conclue à Faro le 27 octobre 2005. Approuvée par l'Assemblée fédérale le 21 juin 2019, (état au 1er mars 2020).

contributions aux organisations ainsi qu'à la recherche, à la formation et à la transmission permettent de renforcer les domaines contribuant de manière déterminante à une meilleure perception et à une gestion durable de notre patrimoine culturel. Sur cette base, la gestion durable et la protection du patrimoine culturel peuvent être encouragées.

2.2.4 Culture du bâti comme dimension de la durabilité

Situation initiale

L'importance du patrimoine culturel dans le contexte de la durabilité et de la suffisance a déjà été mentionnée auparavant. Le Message culture 2025-2028 met désormais l'accent sur ces aspects. L'approche holistique du concept de la culture du bâti, qui dépasse les disciplines, les branches et les départements ainsi que les domaines de la vie, est ainsi renforcée en adoptant une perspective tournée vers l'avenir. Le patrimoine architectural et archéologique ne constitue pas seulement une ressource qualitative et esthétique ; il joue un rôle important dans la création d'un environnement agréable à vivre. La promotion d'une compréhension globale de la culture du bâti et des qualités architecturales d'un site doit permettre de réduire les conflits d'objectifs, réels ou supposés, entre la protection des monuments et des sites et la promotion des énergies renouvelables, et de lutter ainsi contre une perte irréversible du patrimoine culturel.

Adaptations pour la période 2025-2028

Initiative « Vivre mieux »

Alliance Patrimoine salue expressément la volonté de la Confédération d'intensifier la collaboration entre les pouvoirs publics, l'économie privée et la société civile sous forme d'une campagne participative ou axée sur la participation, pour ancrer plus largement dans la société la nécessité d'une culture du bâti de qualité. Le patrimoine architectural se prête ici à être mis en avant en tant que facteur de qualité de notre espace de vie, afin de positionner le patrimoine culturel dans son ensemble comme élément d'un développement plus durable.

Promouvoir la planification solaire

La promotion de l'énergie solaire, notamment dans les cités, concerne aussi le patrimoine architectural. Il faut démontrer par des coopérations exemplaires entre différents groupes d'acteurs que les planifications solaires dans le cadre des cités existantes peuvent également répondre à l'exigence d'une culture du bâti de qualité.

2.3 Modifications législatives

Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) (Projet 2)

Une culture du bâti de haut niveau considère l'environnement bâti comme une unité avec une approche globale et orientée vers la qualité. Elle contribue aux objectifs énergétiques et à la construction respectueuse des ressources, crée des espaces bien conçus pour une qualité de vie élevée et soutient des processus de planification efficaces.

L'ancrage législatif d'une culture du bâti de qualité confie à la Confédération le mandat de renforcer la collaboration interdisciplinaire et multisectorielle à tous les niveaux fédéraux et avec les acteurs privés.

Les adaptations suivantes de la Loi sur la protection de la nature et du paysage sont prévues :

- L'art. 1, let. f, mentionne explicitement la promotion d'une culture du bâti de qualité.
- L'art. 17b ancre le domaine de la culture du bâti au niveau de la loi, oblige la Confédération à respecter les principes correspondants (al. 1) et définit les tâches de coordination et stratégiques de la Confédération (al. 2), ainsi que la complémentarité avec les efforts déployés par les cantons dans le domaine de la culture du bâti (al. 3).
- L'art. 17c règle le soutien financier de la Confédération à la culture du bâti. Des aides financières sont prévues aussi bien pour les organisations (al. 1) que pour les projets de recherche, la formation et le perfectionnement ainsi que la transmission et les relations publiques (al. 2). Enfin, les bases de calcul pour

le versement des fonds d'encouragement sont définies (al. 3) et le soutien d'autres instruments d'encouragement et mesures dans le domaine de la culture du bâti de qualité est prévu (al. 4).

Les exigences complexes et multidimensionnelles posées à l'espace bâti requièrent un concept d'objectif global comme une culture du bâti de qualité ainsi que davantage de collaboration et concertation. Les projets, planifications et procédures sont ainsi améliorés, car plus efficaces, plus efficaces et avec une plus-value sociale. Les nouveaux articles de loi garantissent en outre la sécurité de la planification et du droit. Une culture du bâti de qualité garantit de trouver de bonnes solutions concertées pour le développement urbain vers l'intérieur ainsi que la mise en valeur des zones d'habitation et de travail, le changement climatique et la transition énergétique. Une culture du bâti de qualité permet de créer des espaces économiquement viables, durables et bien aménagés, offrant une qualité de vie élevée et dans lesquels les gens se sentent bien. Cela n'entraîne ni coûts supplémentaires ni nouvelles tâches pour les cantons ou les particuliers.

Alliance Patrimoine soutient expressément le complément à la Loi sur la protection de la nature et du paysage tel que proposé.

2.4 Crédit d'engagement Culture du bâti sur la base de la Loi sur la protection de la nature et du paysage (Projet 8)

Le financement des mesures dans le domaine de la culture du bâti et donc des intérêts défendus par Alliance Patrimoine est assuré par le crédit d'engagement culture du bâti sur la base de la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Le crédit d'engagement comprend aussi bien les aides financières de la Confédération pour la conservation d'ouvrages dignes de protection (conservation du patrimoine bâti) et de sites archéologiques que pour la réalisation de fouilles archéologiques et le soutien d'organisations, de la recherche, de la formation et de la transmission.

Pour la période de financement 2021-2024, le crédit d'engagement « Culture du bâti » disposait d'un montant total de 123,9 millions de CHF. Conformément au projet mis en consultation, le Message culture 2025-2028 prévoit d'allouer au crédit d'engagement « Culture du bâti » des moyens à hauteur de CHF 128,4 millions. Sur ce montant, 104,6 millions de CHF sont prévus pour le domaine « Objets dignes de protection et archéologie » et 23,8 millions de CHF pour le domaine « Organisations, recherche, formation et transmission ».

Les moyens alloués doivent cependant être considérés dans le contexte de l'augmentation constante depuis des années des mesures et des activités de conservation du patrimoine culturel et archéologique, en raison de l'activité de construction toujours importante, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la LAT 1, du développement de l'urbanisation en découlant et des conséquences de la crise climatique sur les mesures nécessaires à la conservation et à l'entretien du patrimoine culturel.

À cela s'ajoute la pression financière due à l'évolution des prix de la construction, qui agit aussi comme un facteur de hausse des coûts. Ainsi, l'indice des prix de la construction accuse une augmentation de 8 à 13%¹⁴ entre octobre 2021 et octobre 2022, et le renchérissement général (2,9% depuis mars 2022¹⁵) a entraîné une hausse des coûts des fouilles et de l'entretien des constructions à caractère historique. De ce fait, les coûts des interventions archéologiques et de conservation du patrimoine augmentent également, sans que des prestations supplémentaires puissent être fournies.

Tant sur le plan quantitatif que qualitatif, l'ampleur de la perte annuelle de substance archéologique et de patrimoine architectural due au manque de moyens est impossible à chiffrer exactement. Il est cependant très

¹⁴ Office fédéral de la statistique ; Communiqué de presse, indice suisse des prix de construction en octobre 2022 ([Indice des prix de construction | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#), consulté le 1.5.2023).

¹⁵ Indice suisse des prix à la consommation ([Prix à la consommation | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#); consulté le 1.5.2023).

important que les services cantonaux puissent s'occuper de manière appropriée de tous les objets importants, que l'équilibre financier soit maintenu et qu'aucune perte irréversible de monument n'ait lieu.

Le montant prévu est inférieur aux besoins financiers du domaine « Organisations, recherche, formation et transmission » compte tenu de l'augmentation des sommes nécessaires pour relever efficacement le défi des tâches liées à la transmission, la participation culturelle et la numérisation.

Au vu de cette évolution dans différents domaines, les moyens financiers dans le domaine du patrimoine culturel stagnent globalement ou diminuent même au vu de l'inflation actuelle.

3 Proposition

Crédit cadre culture du bâti

Alliance Patrimoine demande que le crédit d'engagement pour le domaine d'encouragement de la culture du bâti soit augmenté d'au moins 4 pour cent, soit de CHF 5,12 millions, pour atteindre CHF 133,5 millions.

La demande se fonde sur :

- l'augmentation des coûts réels des interventions architecturales et archéologiques pour la protection, la conservation et la documentation du patrimoine culturel bâti, en raison du renchérissement actuel et futur, ainsi que de l'augmentation des coûts de construction.
- l'intensification de l'activité de construction (densification), qui entraîne une augmentation du nombre, de l'ampleur et de la complexité des tâches, ainsi qu'un besoin accru en ressources, en particulier dans le domaine de la protection des sites construits, du conseil en construction pour la protection du patrimoine bâti, ainsi qu'en matière archéologique.
- un besoin croissant en ressources en raison des nouvelles mesures et tâches définies pour la protection du climat et l'adaptation au changement climatique (zéro net pour les monuments historiques, stratégies de conservation pour les constructions à caractère historique).
- la complexité et les coûts croissants des mesures destinées à la numérisation et la transmission, et les exigences grandissantes qui en découlent pour les organisations.

Avec nos meilleures salutations
Alliance Patrimoine



Ellen Thiermann
Secrétaire centrale d'Archéologie Suisse



Nicole Bauermeister
Directrice de la Société d'histoire de l'art en Suisse



Sebastian Steiner
Directeur NIKE



Stefan Kunz
Secrétaire général de Patrimoine suisse